

ZAC Rieucoulon à Montpellier (34)



Porteur du projet : Société d'Équipement de la Région Montpellieraine (SERM)

Responsable du projet

Philippe Banuls Responsable de secteur

Caractéristiques du projet

- ZAC de 10 ha
- Quartier mixte à forte dominante d'habitat collectif, création de 800 logements

Synthèse du projet

La ZAC Rieucoulon se situe dans le prolongement immédiat de la ZAC Ovalie. Elle est comprise dans le périmètre de la concession d'aménagement de cette dernière en ce qui concerne les missions d'acquisition foncière et les études pré-opérationnelles pour la création de la ZAC.

La ZAC Ovalie s'étend sur environ 35 ha avec une programmation mixte et la création de 3 400 logements. Elle est en phase d'achèvement.

La programmation de la ZAC Rieucoulon s'oriente vers un quartier mixte à forte dominante d'habitat collectif, avec la création d'environ 800 logements. La ZAC sera à proximité immédiate de la place commerçante de la ZAC Ovalie, la création de nouveaux commerces ne semble donc pas nécessaire.

La maîtrise d'œuvre urbaine n'a pas encore été définie.

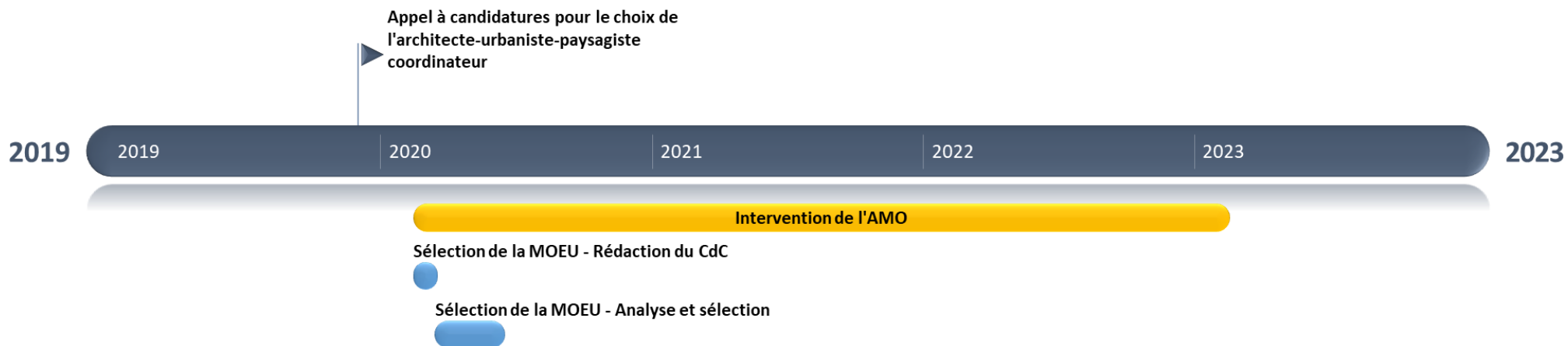
Le projet de dossier de création de la ZAC est en cours de finalisation et a fait l'objet de plusieurs études, notamment :

- Environnementales : diagnostic faune/flore et étude paysagère. Un espace de compensation a été identifié sur la commune de Saint Jean de Vedas ;
- De circulation ;
- Paysagère.

La ZAC du Rieucoulon visera les objectifs d'aménagement suivants (extrait de la délibération engageant la procédure de concertation et de création de la ZAC) :

- Réaliser un quartier mixte à dominante d'habitat collectif tout en s'insérant dans le tissu urbain dense et structuré des quartiers voisins notamment celui d'Ovalie ;
- Répondre aux besoins en matière d'habitat dans le respect du principe de mixité sociale ;
- Favoriser les continuités piétonnes et cyclables, et la création d'espaces de convivialité ;
- Composer et marquer la limite de l'urbanisation de la Ville en tenant compte des éléments identitaires à l'instar des espaces agricoles jouxtant la zone.

Besoins exprimés en fonction du planning prévisionnel¹



¹ L'organisation des missions est indicative et permet d'illustrer un enchaînement possible de l'intervention de l'AMO.